

RÈGLEMENT DU JEU FACEBOOK ANNIVERSAIRE LS PROXI HITIAA

Article 1 : ORGANISATION

La SOCIETE PACIFIC MOBILE TELECOM (VODAFONE), société par actions simplifiées, au capital de 6 800 879 000 FCFP, immatriculée sous le numéro RCS Papeete N° TPI 09 74 B – N° Tahiti 897 983, ayant son siège social à Faa'a- RDO Auae, organise un jeu Facebook appelé « LS PROXI Hitiaa Anniversaire » sans obligation d'achat et faisant appel au hasard pour la sélection de 10 gagnants qui se déroulera du 11 au 24 novembre 2024.

Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

« LS PROXI Hitiaa Anniversaire », (ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique majeure, dans les conditions et limites fixées au présent règlement, à l'exclusion du personnel de la société PACIFIC MOBILE TELECOM, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux votes des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu débutera le 11 novembre 2024 à 00h00 et se terminera le 24 novembre 2024 à 23H59, heure locale. Pour participer au Jeu, il suffit de répondre en commentaire à la question posée sur Facebook "Quel âge a le magasin LS PROXI Hitiaa ?".

Les personnes ne disposant pas de connexion Internet peuvent se rendre dans les boutiques Vodafone de Papeete Mehetia (Fare Loto) et Carrefour Punaauia pour bénéficier de 5 minutes de connexion Wifi gratuite en flashant le QRcode présent sur place avec leur smartphone afin de se connecter à Facebook depuis leur appareil et participer au jeu.

Article 4 : DOTATION ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'un des responsables du magasin LS PROXI Hitiaa effectuera un tirage au sort qui aura lieu le lundi 25 novembre 2024 au sein de son établissement.

Les gagnants seront annoncés en date du 25 novembre 2024 par commentaire du post. Si le gagnant ne s'est pas manifesté avant le 28 novembre 2024 08 heures, un nouveau tirage au sort aura lieu le 28 novembre 2024 désignant un nouveau gagnant; le précédent perd ses droits pour n'avoir pas répondu dans les temps impartis.

1er prix : 1 pack Blackview A52 Pro + 2H d'appels + 20 Go + SMS illimités d'une valeur de 12 900 F

2ème prix : 1 pack Blackview Wave 6C + 2H d'appels + 20 Go + SMS illimités d'une valeur de 9 900 F

3ème prix : 1 pack Energizer U505S + 2H d'appels + 20 Go + SMS illimités d'une valeur de 3 900 F

4ème et 5ème prix : une serviette Vodafone et une lunch box Vodafone d'une valeur totale de 5 100 F

6ème au 10ème prix : un T-shirt Vodafone et une casquette Vodafone d'une valeur totale de 4 600 F

La dotation totale du jeu est de 59 900 F TTC (Cinquante neuf mille neuf cents francs).

VODAFONE s'engage à remettre les lots au responsable du magasin LS PROXI Hitiaa à partir du 11 novembre 2024, ce dernier se chargera de les remettre aux gagnants au sein de son magasin.

Ces lots ne peuvent être ni repris, ni échangés contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet). Les bénéficiaires des lots pourront être médiatisés dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de Vodafone Polynésie et des partenaires du Jeu, où leur nom et leur photo pourront être annoncés et affichés.

Article 5 : RESPONSABILITE

La société PACIFIC MOBILE TELECOM ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La société organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés au gagnant/e.

Article 6 : CONTESTATION / LITIGES

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Pacific Mobile Telecom - Vodafone organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

Article 7 : FRAUDE

Pacific Mobile Telecom se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuirait au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié, son compte supprimé et une plainte pourra être déposée par Pacific Mobile Telecom.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone, ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée à :

Vodafone – Service Jeux – LS PROXI Hitiaa Anniversaire - Tahiti– BP 335 – 98713 - Papeete.

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, à la résidence de FAAA, Immeuble Te Motu Tahiti - B.P 62755 - 98702 FAAA.

Le règlement du jeu est également disponible sur le site www.vodafone.pf.

Dans le cadre d'opération marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, E-mail ou automate d'appels, Vodafone se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. Vodafone se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précités, Vodafone pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

A tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur numéro en envoyant un courrier postal à :

Vodafone – Service Jeux – LS PROXI Hitiaa Anniversaire - Tahiti– BP 335 – 98713 - Papeete.

Article 9 : LOI APPLICABLE

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française. Toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Polynésie française.